



PAS DE CSASD sans retrait de la réforme des retraites !

Déclaration commune

Snes-FSU 93, Snep-FSU 93, SNFOLC 93, CGT Éduc'action 93, SUD éducation 93

À Bobigny, le 21 mars 2023

Avec les grèves et manifestations d'une ampleur historique des deux derniers mois, les salarié-es, les jeunes et plus largement l'ensemble de la population ont puissamment exprimé leur exigence de retrait du projet Macron-Borne contre les retraites. Le gouvernement, de plus en plus isolé, a fait le choix d'utiliser l'article 49 alinéa 3 de la Constitution pour passer en force et imposer son projet de loi sur les retraites. Les organisations syndicales Snes-FSU, Snep-FSU, SNFOLC, CGT Éduc'action et SUD éducation de la Seine-Saint-Denis refusent de siéger à l'occasion du CSAD du 21 mars et tiennent par ce *boycott* à dire à M. l'IA-DASEN, Directeur académique des services départementaux de l'Éducation nationale en Saint-Denis et représentant de l'Etat, que le préalable à toute concertation ou consultation, sur quelque sujet que ce soit, est le retrait de la réforme reportant l'âge légal de départ, allongeant la durée de cotisation et supprimant les régimes spéciaux.

Par ce *boycott*, les organisations syndicales Snes-FSU, Snep-FSU, SNFOLC, CGT Éduc'action et SUD éducation, représentatives des personnels de l'Éducation nationale en Seine-Saint-Denis expriment aussi leur rejet des conditions de rentrée que le ministre tente d'imposer aux élèves et aux personnels des écoles et établissements du département.

Ce refus de siéger le 21 mars est aussi pour les organisations syndicales l'occasion de dénoncer les provocations du gouvernement à l'égard des personnels de l'éducation : revalorisations insuffisantes dans le cadre du « *pacte* » enseignant, missions supplémentaires inacceptables, de nouvelles suppressions de postes qui vont renforcer la crise du recrutement dont nous subissons chaque jour les conséquences dramatiques en Seine-Saint-Denis.

Les organisations syndicales rappellent également que cette mobilisation s'ancre dans un contexte plus large de destruction du service public d'éducation (réforme du collège, du lycée professionnel, suppression de la technologie en 6ème, DHG insuffisantes, 200 fermetures de classes dans les écoles du département, manque d'AESH...). Dans un contexte d'inflation galopante, elles exigent une revalorisation générale et sans contreparties des salaires de l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale, en particulier les personnels les plus précaires (AESH, AED). Les organisations syndicales exigent enfin l'abrogation de la réforme du lycée et le retour à des épreuves nationales, terminales et anonymes.